

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le 12 avril à 10 heures 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de St DENIS DE JOUHET, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal COURTAUD, Président.

Etaient présents: MM. COURTAUD. PINTON. GARRY. DEMENOIS. RAFFINAT. PICAUD. DURIEUX. BRETAUD. ALLELY. PIROT. LANGLOIS. PASQUET. ROSSIGNOL. HEMERY. COLLET. GRANDHOMME. LAGAUTRIERE. BOURY. DUPLAIX. CALAME. DEGUET. Mmes YVERNAULT. TRIBET. RENAULT. BRETAUD délégués ayant voix délibérative.

Assistaient également: M. BOUSSAGEON. LAGOUTTE. BRE. SIMON. Mme BIDEAUX

Date de convocation: 1^{er} avril 2010

Comptes Administratifs et Comptes de gestion 2009

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes des gestion dressés par le Receveur communautaire accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Approuve les comptes administratifs, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête des résultats à payer.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budgets Principal - Affectation résultats.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2009 approuvé ce même jour:

-excédent de fonctionnement cumulé:	115 199,29
-déficit d'investissement cumulé:	35 095,01

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement défini comme suit, est excédentaire

Déficit d'investissement cumulé:	35 095,01
+ dépenses restant à réaliser:	165 627,17
- recettes restant à recouvrer:	<u>200 866,68</u>
	- 114,50

Le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit, les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement.

1068 - Financement des la section d'investissement:	144,50
002 - Report en section de fonctionnement	<u>115 054,79</u>
	115 199,29

Le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2010.

Budgets Ordures Ménagères - Affectation résultats.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2009 approuvé ce même jour:

-excédent d'exploitation cumulé: 6 893,35

-excédent d'investissement cumulé: 3 728,79

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement défini comme suit, est excédentaire

Excédent d'investissement cumulé: 3 728,79

+ dépenses restant à réaliser: 0,00

- recettes restant à recouvrer: 35 000,00

38 728,79

Le Conseil communautaire décide d'affecter en reports à nouveau les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2010.

Subvention à l'Association " Parc des Parelles".

Su proposition de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'accorder une subvention de 20 000 € à l'Association Parc des Parelles pour le fonctionnement du Parc des Parelles pour l'exercice 2010.

Construction d'un centre de distribution du courrier - Orsennes.

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le projet de centre de distribution du courrier qui doit être réalisé à Orsennes. Il précise que ce projet a été établi par ATRIUM Architecture, en liaison avec POSTE IMMO, et a été validé par la Direction du Courrier de LA POSTE.

Le coût de ce projet est arrêté à 258 000 € hors taxes.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de solliciter des subventions de l'Etat pour sa réalisation et d'arrêter comme suit son plan de financement:

-Subvention Etat - Dotation de Développement Rural (30%) 77 400,00 €

-Subvention Etat - Réserve parlementaire (3,87%) 10 000,00 €

-Communauté de communes - Emprunt (66,13%) 170 600,00 €

Il précise que cette opération sera assujettie à la TVA dans le cadre des locations d'immeubles nus.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

-approuve le projet présenté de construction d'un Centre de Distribution du Courrier à Orsennes, destiné à être loué au groupe LA POSTE, pour un montant de travaux de 258 000 € hors taxes.

-arrête le plan de financement tel que présenté par le Président,

-sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (2^{ème} part) pour réaliser ce projet.

-sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Réserve parlementaire pour réaliser ce projet.

Construction d'un centre de distribution du courrier - Orsennes

Dépôt de la demande de Permis de Construire

Monsieur le Président sollicite du Conseil communautaire l'autorisation de procéder au dépôt de la demande de permis de construire relatif au Centre de Distribution du Courrier d'Orsennes.

Le Conseil communautaire, après avoir approuvé le projet de construction d'un Centre de Distribution du Courrier à Orsennes, autorise le Président à déposer la demande de permis de construire relatif à cette opération.

**Syndicat Départemental Transports Scolaires.
Modification des statuts**

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Départemental des Transports Scolaires validant le projet des statuts rénové dudit syndicat lors de l'Assemblée Générale du 10 mars 2010.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le projet de statuts modifié du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.